

Electricité

Ores Hainaut

Prix maximum - Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié - AM 25/06/2020

Applicables du 01/04/2021 au 30/06/2021 inclus

Hors TVA

I. Tarif standard

a) Partie variable

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Energie	13,153	13,153	7,631	7,633
Transport	3,6161	3,6161	3,6161	3,6161
Distribution	8,78536	9,27102	5,74451	4,83833
Total (hors surcharges)	25,5545	26,0401	16,9916	16,0874

b) Partie fixe

€/an	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Distribution compteur		13,06		

Le tarif de distribution inclut également une partie fixe (mesurage)

II. Surcharges

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Cotisation énergie		0,19261		
Cotisation fédérale*		0,35117		
Redevance de raccordement RW **		0,07500		
Total (surcharges)		0,61878		

III. Tarif prosumer pour les installations de production photovoltaïques BT

€/an/kWe	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Puissance nette développable de l'installation		70,6397523		

Remarques

* La cotisation fédérale (<http://www.creg.be/fr/professionnels/fourniture/cotisation-federale>) n'est pas soumise à la TVA.

Le chiffre repris ci-dessus pour la cotisation fédérale électricité tient compte des augmentations forfaitaires de 0,1 % et de 1,1 %.

** La redevance de raccordement est uniquement d'application en Région Wallonne (RW) et n'est pas soumise à la TVA.

Electricité

Ores Hainaut

Prix maximum - Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié - AM 25/06/2020

Applicables du 01/04/2021 au 30/06/2021 inclus

TVAC 21 %

I. Tarif standard

a) Partie variable

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Energie	15,915	15,915	9,234	9,236
Transport	4,375	4,375	4,375	4,375
Distribution	10,630	11,218	6,951	5,854
Total (hors surcharges)	30,920	31,508	20,560	19,465

b) Partie fixe

€/an	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Distribution compteur	15,80			

Le tarif de distribution inclut également une partie fixe (mesurage)

II. Surcharges

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Cotisation énergie	0,23306			
Cotisation fédérale (non soumise à TVA)	0,35117			
Redevance de raccordement RW (non soumise à TVA)	0,07500			
Total (surcharges)	0,65923			

III. Tarif prosumer pour les installations de production photovoltaïques BT

€/an/kWe	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Puissance nette développable de l'installation	85,47			